

## Groupe de travail 2

### « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues »

Présidence : Bettina Altesleben (DGB Rhénanie-Palatinat/Sarre)

#### Indication de langue / « gender mainstraeming »

Dans un souci de meilleure lisibilité, la marque simultanée des formes masculine et féminine ne sera pas employée. Les sujets féminins et les sujets masculins seront désignés de manière équivalente.

## Récapitulatif des recommandations

Le **CESGR recommande** que tous les acteurs politiques de la région modèle européenne « Grande Région » adopte une position claire dans l'actuelle discussion sur **l'avenir de l'UE**. Le marché du travail transfrontalier est un acquis majeur dans le processus d'unification européenne. Les habitants de la Grande Région en ont tout particulièrement bénéficié.

Les partenaires économiques et sociaux de la Grande Région sont vivement préoccupés par les discussions autour d'une possible fermeture de l'espace Schengen.

### 1. Préservation de la main d'œuvre, sécurité de l'emploi et évolution démographique

En matière de **préservation de la main d'œuvre**, le **CESGR préconise** au Sommet

- de continuer à soutenir et de poursuivre les **mesures et projets déjà existants** à l'échelle transfrontalière, ainsi que de favoriser l'échange entre ces différentes mesures et de renforcer l'échange d'informations et la mise en réseau. Le groupe de travail « Marché de l'emploi » du Sommet devra continuer à coopérer dans ce sens avec les partenaires économiques et sociaux du CESGR.
- de garantir aux habitants de la Grande Région et aux personnes qui s'y installent une **meilleure information** sur l'offre existante dans les zones centrales. Le nouveau site (version de travail) de la Grande-Région ([grande-region.interact.lu](http://grande-region.interact.lu)) constitue une avancée importante, bien qu'encore perfectible, vers l'objectif visé. Le nouveau site EURES (<http://www.eures-granderegion.eu>) est également précieux.
- de développer une **stratégie commune de préservation de la main d'œuvre**. C'est la seule manière de garantir qu'aucune région n'ait à craindre de perdre sa main d'œuvre la plus qualifiée au profit d'autres régions ou de devoir prendre en charge le financement de la formation professionnelle pour les marchés du travail de régions partenaires. Il est dans l'intérêt des salariés, tout comme des entreprises, d'analyser les besoins en main d'œuvre et l'évolution démographique de manière anticipée et approfondie. Renforcer la coopéra-

tion au sein de la Grande Région permet aux différents partenaires de se soutenir mutuellement sur ces opérations et ces chantiers essentiels. C'est pourquoi le CESGR tient à saluer les résultats positifs des activités transfrontalières, tout particulièrement en matière de formation professionnelle sur la base de l'accord-cadre. Pour le CESGR, la réussite de ces objectifs montre néanmoins la nécessité de continuer à s'efforcer de déconstruire les barrières qui subsistent encore, notamment par l'apprentissage des langues des pays voisins dans les établissements préscolaires, dans l'enseignement primaire et secondaire, et en formation professionnelle. En effet, ce n'est que par le biais de compétences linguistiques suffisantes qu'il sera possible de tirer profit des synergies existantes au sein de la Grande Région.

En matière de **modes de travail et de formes d'emploi**, le **CESGR recommande** de poursuivre l'uniformisation des réglementations déjà existantes au sein de la Grande Région. La Commission européenne a déjà proposé quatre solutions qui pourraient permettre la réussite de ce processus :

- des accords contractuels flexibles et fiables pour les employeurs et les salariés,
- des systèmes de sécurité sociale modernes qui favorisent l'emploi et facilitent la mobilité,
- des politiques actives du marché du travail qui facilitent la transition vers de nouveaux modes de travail,
- des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie qui garantissent l'employabilité des personnes actives.

Le **CESGR recommande** de poursuivre la question de l'intégration croissante des **réfugiés/migrants** au sein du marché du travail et de la formation, ainsi que la question de ses répercussions sur le marché du travail transfrontalier avec l'attention nécessaire.

Il faudra également veiller à ce que la thématique des réfugiés ne soit pas abordée de manière isolée, mais à ce qu'elle soit intégrée dans la recherche de solutions face aux problèmes généraux du marché du travail.

Le CESGR approfondira lui-même ces questions avec une attention particulière.

A partir du « 2<sup>e</sup> rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2016 », les partenaires économiques et sociaux réunis au sein du CESGR recommandent en particulier l'adoption des mesures suivantes afin de mettre plus efficacement encore en pratique les objectifs de l'accord-cadre :

### **1. Amélioration de l'offre d'informations à bas seuil d'accessibilité grâce au « Portail citoyen 2.0 »**

En Grande Région, de nombreuses possibilités de formation professionnelle transfrontalière sont déjà offertes au niveau local ou bilatéral. Elles sont toutefois souvent méconnues, poursuivent des objectifs différents et s'adressent à des groupes cibles variables. Il serait donc judicieux de regrouper les informations concernant les projets déjà existants, les points de contact, les programmes d'échange et les possibilités de subvention sur un portail de la

Grande Région dédié à la formation professionnelle transfrontalière. Avec le nouveau site internet (version de travail) de la Grande Région ([grande-region.interact.lu](http://grande-region.interact.lu)), un pas important - toutefois encore à améliorer - a pu être réalisé dans la bonne direction.

Le **CESGR recommande** à nouveau d'impliquer davantage encore les populations de la Grande Région directement à travers des possibilités d'échange interactives (« **Portail citoyen 2.0** »). Dans le domaine de la formation professionnelle justement, une telle offre à bas seuil d'accessibilité peut constituer un moyen d'échange et d'information central pour les (jeunes) utilisateurs. Le CESGR suggère en conséquence d'utiliser, au cours d'une deuxième phase, le nouveau portail internet de la Grande Région aux fins de la mise en place d'un « Portail citoyen 2.0 » interactif. Pour cela, il y a lieu de mettre en place les conditions requises en termes de personnels et de financement.

## 2. Affectation renforcée des fonds de l'UE à la formation professionnelle dans la Grande Région

De nombreuses mesures de formation professionnelle transfrontalière sont d'ores et déjà (co)financées par le biais de programmes d'aide de l'UE, par ex. Erasmus+ ou EURES-Grande Région. Les premiers projets concrets du nouveau programme INTERREG V A Grande Région ont par ailleurs été approuvés, par ex. le service spécialisé de la formation transfrontalière « *Fachstelle für grenzüberschreitende Ausbildung – FagA* ». Une marge de manœuvre (financière) considérable subsiste toutefois encore pour les prochaines sessions d'approbation.

Le **CESGR recommande** – parallèlement aux autres programmes – d'utiliser de manière renforcée notamment le programme INTERREG-V qui vient d'être lancé pour la formation professionnelle transfrontalière. L'objectif devrait être d'employer avec intensité jusqu'en 2020 les fonds affectés à hauteur de 58,6 millions d'euros (l'axe prioritaire 1) la « poursuite du développement d'un marché du travail intégré en soutenant l'éducation, la formation et en facilitant la mobilité physique » dans le but

- de promouvoir les mesures en faveur du développement et du renforcement d'**offres** de formation professionnelle initiale et continue transfrontalière,
- d'améliorer le **conseil et le suivi** des personnes intéressées par une formation professionnelle initiale ou continue transfrontalière,
- soutenir les mesures de **communication** concernant la formation professionnelle transfrontalière.

## 3. Améliorer la transparence

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, la situation dans la Grande Région est caractérisée par des accords bi- et multilatéraux souvent complexes. C'est pourquoi, il y a lieu d'améliorer la transparence au niveau de la formation professionnelle transfrontalière.

Le **CESGR recommande** en conséquence

- de renforcer les **réseaux existants** dans le domaine de la communication afin d'améliorer l'efficacité de la coopération dans le cadre du contexte juridique en place. Cela vaut en particulier pour l'EURES-Grande Région, Task Force Frontaliers, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi ainsi que la convention de coopération du CESGR. De nouvelles structures ne sont actuellement pas nécessaires ;
- d'améliorer la transparence concernant les contenus et la durée d'une formation ainsi que les débouchés pour la main-d'œuvre qualifiée. Différents **profils de métiers** ont certes déjà été **comparés** au sein de la Grande Région, mais ceux-ci se différencient fortement au regard de l'approche et de la pratique de divulgation. C'est pourquoi, un modèle standardisé pourrait améliorer la transparence et représenter un plus pour les comparaisons futures de profils de métier ainsi que leur divulgation.

## 2. Portail citoyen de la Grande Région 2.0

Le **CESGR recommande** au Sommet de compléter le projet de construction de site Internet intégré déjà entamé par le secrétariat du Sommet par un **portail citoyen interactif 2.0**. Cet outil permettra de rassembler les ressources et d'augmenter les chances de réussite du travail de communication autour du concept de Grande Région. Le CESGR déplore cependant que ce portail citoyen 2.0 n'ait pas encore pu être mis en place à ce jour.

Ce type de réseaux sociaux numériques permet de renforcer l'échange d'informations entre les citoyens. Cela présuppose que les utilisateurs participent activement à la collecte et au développement du contenu, c'est à dire qu'ils ne se contentent pas de consulter passivement les informations déjà existantes, mais qu'ils interviennent activement, par le biais de forums par exemple.

Le CESGR est prêt à partager son savoir-faire et son expérience dans ce domaine.

## 3. Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région de continuer à soutenir le **réseau d'instituts spécialisés de l'OIE**. L'OIE apporte un soutien indispensable au CESGR dans ses actuels travaux, que ce soit dans le cadre de la coopération des acteurs du marché du travail ou de la rédaction du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région. De par son implication, l'OIE s'est imposé comme un partenaire fiable au sein de la coopération transfrontalière, tout particulièrement lorsque des aspects du marché du travail transfrontalier sont en jeu.

En raison de l'importance croissante du marché du travail transfrontalier dans le développement socio-économique des régions partenaires, l'OIE affirmera son rôle d'expert dans son travail avec le CESGR. Par ailleurs, l'OIE est parvenu à se faire connaître auprès d'un plus large public grâce à un travail de communication optimisé et cohérent, et à un échange soutenu avec les entités concernées dans chacune des régions partenaires.

Le CESGR tient à remercier le Sommet pour le soutien durable qu'il apporte au travail de l'OIE.

## 4. Task Force Frontaliers

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région de poursuivre la **Task Force Frontaliers** au sein du projet INTERREG approuvé. La Task Force Frontaliers a pour objectif de déconstruire les barrières juridiques et administratives présentes sur le marché du travail transfrontalier. Elle appuie également les travaux du CESGR par son expertise. Le CESGR offre la continuation de la coopération étroite existante. En outre, le CESGR recommande de rendre le travail de la Task Force plus transparent et plus utilisable.

## 5. Coopération des acteurs politiques du marché du travail de la Grande Région

Le CESGR **recommande** de poursuivre l'action et la construction du **réseau des acteurs politiques du marché du travail** de la Grande Région dans le cadre de l'accord de coopération déjà établi.

Le CESGR **recommande** la mise en œuvre des conclusions élaborées dans le cadre du workshop commun avec le groupe de travail Marché de l'emploi du Sommet autour du thème « **Formation professionnelle transfrontalière** en Grande Région : quelles mesures et projets vont nous faire avancer ? » qui s'est tenu le 23/11/2015 à Remich :

### 3 mesures

1. Une offre d'information facilement accessible : des indications sur les projets, les lieux d'accueil, les programmes d'échange et les possibilités d'aide déjà existantes ⇒ « Portail citoyen »
2. INTERREG V, axe prioritaire n°1 : continuer à développer un marché de l'emploi intégré en soutenant l'éducation, la formation professionnelle et la mobilité (35 166 000 € FEDER) ⇒ projets bilatéraux + projet à l'échelle de la Grande Région
3. Renforcer les réseaux ⇒ pas de nouvelles structures

### 3 idées de projet

1. Définition de concepts (p. ex. stage, formation professionnelle) et comparaison des profils de professions et des acquis de compétences dans la Grande Région ⇒ INTERREG ?
2. Mise en réseau des institutions responsables de la formation dans la Grande Région (IFAPME, Wallonie)
3. Communication et information du public sur les offres et les programmes d'aide existants en matière de formation professionnelle transfrontalière (aménagement du site Internet, création d'une brochure, coordination de l'organisation et de la participation à des manifestations, salons des métiers et des formations), le cas échéant, lieu d'accueil ayant une fonction d'indication ⇒ EURES ou INTERREG ?

Le CESGR **recommande** au Sommet de la Grande Région l'adoption de l'appel « Pour une intégration européenne renforcée pour le bien-être des habitants de la Grande Région » que les participants ont élaboré dans le cadre du workshop commun avec le groupe de travail Marché de l'emploi du Sommet « **L'Europe à la croisée des chemins – Qu'est-ce que cela signifie pour le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région ?** » qui s'est tenu le 20/10/2016 à Kirkel.

## Rapport d'activité

### GT 2 : « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues »

#### Présidence : Bettina Altesleben (DGB Rhénanie-Palatinat / Sarre)

Le marché de l'emploi transfrontalier joue un rôle central dans la Grande Région et son importance est de plus en plus grande car le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter. Les derniers chiffres de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) font état de plus de 219 000 travailleurs frontaliers (2015). Parmi ce chiffre, le Grand-Duché du Luxembourg enregistre non seulement le plus grand nombre de frontaliers entrants, mais également le plus fort taux de croissance (2015 : +2,7 %, soit 167 000). Pour la première fois depuis des années, le nombre de Français venant travailler en Sarre augmente (+1,0 %, soit 18 000). La majorité des frontaliers sortants viennent de Lorraine.

#### Préambule

En plusieurs dizaines d'années, la Grande Région est devenue une région modèle au cœur de l'Europe. À cet égard, le Comité économique et social de la Grande Région est vivement préoccupé par les actuelles discussions sur l'avenir de l'UE, et notamment par l'éventualité de la fermeture de l'espace Schengen.

Le président du CESGR, Philippe Ledent, a clairement pris position sur ce sujet : « *La fermeture des frontières serait un retour en arrière considérable dans le processus de construction européenne et serait en totale contradiction avec les valeurs de paix, d'entente et de coopération économique interétatique qui sont à la base du développement de nos sociétés depuis des décennies et qui constituent encore aujourd'hui un modèle envié dans le monde entier. .... Chaque jour, des centaines de milliers de personnes traversent les frontières pour se rendre sur leur lieu de travail, dans l'entreprise qu'elles dirigent, sur leur lieu de formation ou à l'université, ou encore pour faire des achats. La fermeture des frontières ou le rétablissement des contrôles aux frontières serait un énorme frein au développement de cette région. Les conséquences seraient très rapidement perceptibles pour l'ensemble de la population.* »<sup>1</sup>

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose donc la recommandation suivante à l'assemblée plénière du CESGR :

Le **CESGR recommande** que tous les acteurs politiques de la région modèle européenne « Grande Région » adopte une position claire dans l'actuelle discussion sur **l'avenir de l'UE**. Le marché du travail transfrontalier est un acquis majeur dans le processus d'unification européenne. Les habitants de la Grande Région en ont tout particulièrement bénéficié.

Les partenaires économiques et sociaux de la Grande Région sont vivement préoccupés par les discussions autour d'une possible fermeture de l'espace Schengen.

<sup>1</sup> Communiqué de presse – Comité économique et social de la Grande Région, La fermeture de l'espace Schengen mettrait la compétitivité de la Grande Région en danger, Esch-sur-Alzette, 30 mars 2016.

## **Missions du GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues »**

Les observations et les missions contenues dans la DÉCLARATION COMMUNE du **14<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région**, qui s'est tenu le 4 décembre 2014 à Mayence, ont constitué la base du travail du GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » pendant la présidence wallonne.

Concernant le marché de l'emploi, le 14<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région a notamment :

- salué le fait que le CESGR soit représenté dans le groupe de travail du Sommet « Marché de l'emploi » et que soit ainsi garantie une meilleure concertation entre les différents acteurs du marché de l'emploi transfrontalier (p. 7 de la déclaration commune),
- chargé un groupe d'experts, présidé par la Rhénanie-Palatinat, d'identifier et de formuler des recommandations, en coopération avec le CESGR, afin de renforcer la coopération transfrontalière sur le marché du travail dans le secteur des soins, en particulier dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi et de la lutte contre le chômage (p. 8),
- chargé le CESGR « de s'intéresser plus particulièrement aux conséquences transfrontalières de l'emploi précaire pendant la future présidence du Sommet. » (p. 9),
- reconnu la qualité des contributions apportées par les partenaires économiques et sociaux représentés au sein du Comité social et économique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du thème phare de la Présidence de la Rhénanie-Palatinat « Le marché de l'emploi dans la Grande Région – Défis communes et réponses transfrontalières ». Ceci vaut en particulier pour les recommandations du Comité économique et social relatives à la mobilité transfrontalière et à la poursuite de l'intégration du marché de l'emploi dans la Grande Région (p. 30),
- remercié le CESGR pour son « Rapport sur la situation économique et sociale » (p. 30),
- demandé au CESGR de soutenir des actions concrètes autour de l'e-learning, de la co-diplômation, de la formation professionnelle, des langues et de l'esprit d'entreprise pendant la présidence wallonne (p. 36).

Suite à ces conclusions, l'**assemblée plénière du CESGR** a adopté le programme de travail suivant, le 12 mars 2015, pour le GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » au cours de la Présidence wallonne :

### **1. Préservation de la main d'œuvre, sécurité de l'emploi et évolution démographique**

Les thèmes doivent s'inscrire dans la continuité de la Présidence de la Rhénanie-Palatinat : chômage des jeunes et des femmes, formation professionnelle transfrontalière, formation continue et emploi précaire.

## 2. Portail citoyen de la Grande Région 2.0

Objectif : réaliser une plateforme Internet transfrontalière et interactive consacrée au marché de l'emploi et aux politiques sociales, en coordination avec le secrétariat du Sommet.

## 3. Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

Accompagnement des travaux

## 4. Task Force Frontaliers

Comité d'accompagnement

5. Responsabilité de la **coopération entre les acteurs politiques** du marché du travail dans la Grande Région et mise en œuvre de l'accord de coopération signé le 5 novembre 2014 à Trèves.

## 6. Rapport du CESGR sur la situation économique et sociale de la Grande Région

Le groupe de travail a également comme mission d'évaluer la nouvelle version du rapport et d'assurer la coordination du groupe de suivi ouvert à tous les membres et experts du CESGR.

Le groupe de travail a élaboré ce programme au cours de cinq réunions (21/05/2015, 21/09/2015, 15/03/2016, 13/07/2016, 22/09/2016).

Sur la base des conclusions du GT 2, le CESGR a rédigé des recommandations relatives au marché de l'emploi pour le **Sommet intermédiaire** de la Grande Région des 19 et 20 novembre 2015 sur les thématiques suivantes :

- éclaircir la problématique des migrants par rapport au marché du travail transfrontalier, à la formation, à la langue et à la compétitivité de la Grande Région,
- mettre en œuvre l'accord-cadre du 05/11/2014 sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région.

Le 11 mai 2016, les partenaires économiques et sociaux de la Grande Région faisant partie du CESGR ont organisé, sur invitation de la Présidence grecque du Comité économique et social européen (CESE), leur troisième assemblée plénière sous présidence wallonne à Bruxelles. À l'occasion d'une table ronde, des représentants patronaux et syndicaux venus de différentes parties de la Grande Région ont notamment évalué l'évolution du **dumping social**. En conclusion de cette table ronde, le Président du CESGR, Philippe LEDENT, a insisté sur le fait qu'il n'existe pas de remède miracle face au dumping, mais que les solutions doivent être analysées au cas par cas, dans le domaine social, politique,...<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse – Comité économique et social de la Grande Région, La Grande Région à Bruxelles, Esch-sur-Alzette, 11 mai 2016.

Les résultats du programme de travail du GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » et les recommandations proposées sur la base de ces conclusions vont être présentées dans la suite de ce document.

# 1. Préservation de la main d'œuvre, sécurité de l'emploi et évolution démographique

## a) Développement des précédentes recommandations

« Le marché du travail dans la Grande Région – Défis communs et réponses transfrontalières » était le thème directeur de la précédente présidence rhénane-palatine. Pour assurer une continuité, le GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » a repris et actualisé les conclusions et les recommandations suivantes pendant la présidence wallonne. Ceci s'applique tout particulièrement aux points suivants :

- **Analyse quantitative du marché du travail de la Grande Région**
  - Toutes les régions partenaires sont – bien que de manières différentes – touchées par d'importants changements démographiques et structurels.
  - En dépit de ces changements perceptibles, aucune région n'a jusqu'à présent été confrontée à un manque de main d'œuvre. Cependant, au regard des futures évolutions démographiques et économiques, il est nécessaire d'agir dans certains secteurs professionnels.
  - Le dernier rapport du CESGR sur la situation économique et sociale de la Grande Région a indiqué qu'il n'y avait pas de manque général de main d'œuvre, mais qu'on observait souvent un problème d'adaptation. En matière de formation professionnelle, il s'avère notamment que l'offre de formation ne correspond pas aux attentes des jeunes. Ces deux constats se sont confirmés ces deux dernières années.
- **Tirer profit du potentiel de la Grande Région sur le marché du travail**
  - D'après le CESGR, la couverture des besoins futurs en main d'œuvre, ne pourra se faire sans – en plus d'une augmentation de l'immigration – une croissance de l'emploi chez les groupes de population de la Grande Région jusqu'alors sous-représentés sur le marché du travail :
    - les jeunes sans emploi
    - les femmes
    - les migrants
    - les seniors
    - les personnes handicapées
  - Le dernier rapport du CESGR sur la situation économique et sociale de la Grande Région a clairement montré que, parallèlement aux efforts respectifs des régions partenaires, renforcer la coopération à l'échelle de la Grande Région pourrait contribuer à garantir les futurs besoins en main d'œuvre.

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose donc les recommandations suivantes à l'assemblée plénière du CESGR :

En matière de **préservation de la main d'œuvre**, le **CESGR préconise** au Sommet

- de continuer à soutenir et de poursuivre les **mesures et projets déjà existants** à l'échelle transfrontalière, ainsi que de favoriser l'échange entre ces différentes mesures et de renforcer l'échange d'informations et la mise en réseau. Le groupe de travail « Marché de l'emploi » du Sommet devra continuer à coopérer dans ce sens avec les partenaires économiques et sociaux du CESGR.
- de garantir aux habitants de la Grande Région et aux personnes qui s'y installent une **meilleure information** sur l'offre existante dans les zones centrales. Le nouveau site (version de travail) de la Grande Région ([grande-region.interact.lu](http://grande-region.interact.lu)) constitue une avancée importante, bien qu'encore perfectible, vers l'objectif visé. Le nouveau site EURES (<http://www.eures-granderegion.eu>) est également d'une aide précieuse.
- de développer une **stratégie commune de préservation de la main d'œuvre**. C'est la seule manière de garantir qu'aucune région n'ait à craindre de perdre sa main d'œuvre la plus qualifiée au profit d'autres régions ou de devoir prendre en charge le financement de la formation professionnelle pour les marchés du travail de régions partenaires. Il est dans l'intérêt des salariés, tout comme des entreprises, d'analyser les besoins en main d'œuvre et l'évolution démographique de manière anticipée et approfondie. Renforcer la coopération au sein de la Grande Région permet aux différents partenaires de se soutenir mutuellement sur ces opérations et ces chantiers essentiels. C'est pourquoi le CESGR tient à saluer les résultats positifs des activités transfrontalières, tout particulièrement en matière de formation professionnelle sur la base de l'accord-cadre. Pour le CESGR, la réussite de ces objectifs montre néanmoins la nécessité de continuer à s'efforcer de déconstruire les barrières qui subsistent encore, notamment par l'apprentissage des langues des pays voisins dans les établissements préscolaires, dans l'enseignement primaire et secondaire, et en formation professionnelle. En effet, ce n'est que par le biais de compétences linguistiques suffisantes qu'il sera possible de tirer profit des synergies existantes au sein de la Grande Région.

En matière de **modes de travail et de formes d'emploi**, le **CESGR recommande** de poursuivre l'uniformisation des réglementations déjà existantes au sein de la Grande Région. La Commission européenne a déjà proposé quatre solutions qui pourraient permettre la réussite de ce processus :

- des accords contractuels flexibles et fiables pour les employeurs et les salariés,
- des systèmes de sécurité sociale modernes qui favorisent l'emploi et facilitent la mobilité,
- des politiques actives du marché du travail qui facilitent la transition vers de nouveaux modes de travail,
- des stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie qui garantissent l'employabilité des personnes actives.

À partir de ces recommandations, le CESGR préconise les **actions concrètes** suivantes :

- réunir les centres de compétences régionaux
- éliminer les obstacles à la mobilité : encourager les infrastructures de transports, défaire les barrières administratives, faciliter les processus de reconnaissance professionnelle et encourager l'apprentissage des langues

- augmenter la connaissance des différents systèmes de formation professionnelle
- harmoniser les politiques de développement de l'enseignement supérieur
- conseiller les personnes intéressées par un emploi ou une formation dans une région partenaire
- développer la culture de l'accueil au sein de la Grande Région afin d'attirer la main d'œuvre externe à la GR (voir point b)
- commercialiser la Grande Région
- augmenter et promouvoir la connaissance des projets transfrontaliers réussis, et poursuivre cette voie, par exemple :
  - salons de l'emploi interrégionaux, « European Job Days » de l'EURES, services à l'emploi
  - agences transfrontalières : coopération entre la direction régionale Rhénanie-Palatinat-Sarre de l'Agence fédérale pour l'emploi allemande et le Pôle Emploi français, via la création d'agences franco-allemandes à Sarrebruck et à Sarreguemines par exemple
  - simplification des processus de reconnaissance des diplômes professionnels étrangers
  - stratégie française / stratégie allemande
  - centre pour la formation transfrontalière (VAUS)
  - accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière en Grande Région
  - accord sur la formation professionnelle entre la Sarre et la Lorraine
  - accord sur la formation professionnelle entre la communauté germanophone de la Belgique et la Rhénanie-Palatinat

## **b) Nouveaux enjeux et nouvelles chances pour le marché du travail de la Grande Région : les migrants/réfugiés**

Une nouvelle problématique, particulièrement importante pour le marché du travail, a fait son apparition pendant la présidence wallonne, à savoir le grand nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés à travers l'Europe. En 2015, les discussions au sein de la Grande Région ont été particulièrement marquées par ces nouveaux enjeux. Alors que l'intégration de ces personnes sur le marché du travail (transfrontalier) est à prévoir au cours des prochaines années, la recommandation du CESGR visant à « développer la culture de l'accueil au sein de la Grande Région afin d'attirer la main d'œuvre externe à la GR » revêt désormais une importance particulière.

Dans un premier temps, le groupe de travail a donc réalisé une analyse comparative approfondie lors de sa réunion du 15 mars 2016, dans laquelle sont répertoriées et présentées les actions et les conditions relatives à ce phénomène :

- Johanna Pögel a présenté les chiffres de 2015 et de janvier 2016 de la BAMF (Office fédéral allemand pour la migration et les réfugiés), ainsi que les défis auxquels l'agence pour l'emploi de la **Sarre** et de la **Rhénanie-Palatinat** va être confrontée.
- Laurent Peusch, ADEM (Agence luxembourgeoise pour l'emploi) a présenté la situation du marché du travail au **Luxembourg**.

- Hilde Gillebert du Forem (Agence pour l'emploi de Wallonie) a fourni des précisions sur l'intégration des réfugiés sur le marché du travail de **Wallonie**.
- Stephan Plattes a présenté la situation des réfugiés au sein de la **communauté germanophone de Belgique**.

Avec l'aide de Johanna Pögel, Jeanne Ruffing, Milena Kuhn et Valentine Ernst, Rachid Belkacem de l'Université de Lorraine et professeur Invité au Centre France de l'Université de la Sarre, a présenté une **étude comparative de la Grande Région** en matière d'intégration des migrants/réfugiés à la réunion du groupe de travail du 13 juillet 2016 <sup>3</sup> :

1. L'intégration dans le marché du travail : un processus
2. Contexte socioéconomique de la GR au regard de la question de l'intégration des immigrants/réfugiés
3. La situation des immigrants/réfugiés au sein du marché du travail de la GR
4. Quelles actions pour intégrer les migrants/réfugiés sur le marché du travail de la Grande Région ?
5. Éléments de conclusion

D'après les estimations de M. Rachid Belkacem, les conclusions concernant le marché du travail de la Grande Région sont les suivantes :

- La non intégration : des coûts sociaux (discrimination sociale, clandestinité, pauvreté, exclusion, tensions entre les groupes sociaux,...) et des coûts économiques (chômage,...).
- Des études (à Amsterdam, aux Pays-Bas) : 60 % des réfugiés restent dépendants des aides publiques, des aides sociales ...
- L'intégration : un processus complexe et séquentiel - appel à des facilitateurs (des personnes de même culture, de même langue, déjà intégrées dans les phases d'accompagnement, de parrainage, d'aide, de coaching, etc.).

M. Rachid Belkacem en a déduit les enjeux suivants pour la Grande Région :

- Paradoxe : besoins futurs en compétences professionnelles de plus en plus pointues et intégration des immigrants/réfugiés sans formation, sans qualifications...
- Faire accepter les cultures nationales, les modes de vie libéraux, les valeurs sociales fondées sur des traditions religieuses différentes...
- Responsabilité d'acteurs multiples aux logiques différentes : entreprises, instances éducatives, organisation d'aide sociale, agences pour l'emploi, offices de travail ...
- au niveau de la GR, penser des programmes communs, tant en matière de gestion de la population des réfugiés, qu'en matière d'intégration professionnelle ...

D'après le CESGR, les actions suivantes sont particulièrement importantes pour la poursuite du travail sur la question des réfugiés/migrants :

- la recommandation du **Conseil parlementaire interrégional (CPI)** « La situation des réfugiés dans la Grande Région » du 17 juin 2016

---

<sup>3</sup> La présentation de M. Rachid Belkacem est disponible dans son intégralité au secrétariat du CESGR.

- le **point de contact luxembourgeois du réseau européen des migrations (European Migration Network National Contact Point Luxembourg)** p. ex. avec l'étude « Intégration des bénéficiaires de la protection internationale/humanitaire sur le marché du travail : politiques et bonnes pratiques », Luxembourg, 14 juillet 2016
- le **Comité économique et social européen (CESE)** et sa prise de position sur le thème « Intégration des réfugiés dans l'UE » (tribune) du 27 avril 2016 (SOC/532), rédactrice : Christa Schweng.

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose les recommandations suivantes à l'assemblée plénière du CESGR :

Le **CESGR recommande** de poursuivre la question de l'intégration croissante des **réfugiés/migrants** au sein du marché du travail et de la formation, ainsi que la question de ses répercussions sur le marché du travail transfrontalier avec l'attention nécessaire.

Il faudra également veiller à ce que la thématique des réfugiés ne soit pas abordée de manière isolée, mais à ce qu'elle soit intégrée dans la recherche de solutions face aux problèmes généraux du marché du travail.

Au regard de leur importance, le CESGR approfondira lui-même ces questions avec une attention particulière.

### **c) Formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région**

Conformément au programme de travail, la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière en Grande Région a été l'un des points clés du travail du GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues ».

L'« accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière en Grande Région » a été signé en marge de l'assemblée plénière du CESRG qui s'est tenue à Trèves le 5 novembre 2014. Il s'agissait du premier cadre commun à l'échelle de la Grande Région visant à encourager la mobilité dans la formation professionnelle.

Afin de faire état des progrès réalisés en matière de formation professionnelle dans la Grande Région et d'en tirer des recommandations pour la poursuite de la coopération, il a été conclu que les partenaires du Sommet de la Grande Région devraient fournir un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'accord-cadre (art. 5.1 de l'accord-cadre). Le premier rapport a été présenté le 23/09/2015 et le second, le 21/09/2016 dans le cadre du GT Marché de l'emploi du Sommet.

Le Comité économique et social de la Grande Région est chargé – de la même manière que le Conseil parlementaire interrégional – de se prononcer sur ces rapports depuis le point de vue des partenaires économiques et sociaux. Le GT Marché de l'emploi du Sommet de la Grande Région en a tiré plusieurs recommandations qui seront soumises au vote du Sommet de la Grande Région, puis rapportées aux partenaires (art. 5.2 de l'accord-cadre).

Le 21 septembre 2015, le GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » du CESGR a voté en faveur des recommandations suivantes, en vue du « **Premier rapport** sur la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région pour l'année 2015 ». Ces recommandations ont été approuvées par l'assemblée plénière du CESGR le 18 novembre 2015 :

### **Recommandations**

#### **du CESGR en vue du « Premier rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région pour l'année 2015 »**

Si l'on considère les évolutions à long terme prévues en Grande Région, en matière de démographie par exemple, et les enjeux actuels, comme le flux des réfugiés, la formation professionnelle transfrontalière est face à des défis particuliers. Par conséquent, le Comité économique et social de la Grande Région se félicite de la création du « Premier rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région pour l'année 2015 » et considère cette initiative comme une base solide pour la poursuite de ce travail.

Les actions présentées ci-dessus dans les secteurs de réglementation relatifs à la formation professionnelle, initiale et continue, et à la politique du marché du travail en faveur des jeunes, montrent la diversité et la pluralité des mesures transfrontalières déjà en place. Afin que les objectifs de l'accord-cadre puissent être mis en pratique de la manière la plus efficace possible, les partenaires économiques et sociaux du CESGR recommandent les actions suivantes :

#### **1. Aménager le « Portail citoyen »**

Il existe déjà en Grande Région diverses possibilités de formation professionnelle transfrontalière et des initiatives politiques correspondantes à l'échelle locale ou bilatérale. La plupart du temps, celles-ci sont néanmoins méconnues, se rapportent à des objectifs différents et s'adressent à des cibles différentes.

C'est pourquoi le CESGR recommande une nouvelle fois de mieux exploiter les ressources d'Internet dans le cadre d'un « Portail citoyen ». Ce « Portail citoyen » aurait pour objectif - dans un premier temps - l'information et l'orientation des personnes intéressées par une formation professionnelle transfrontalière initiale ou continue. On pourrait par exemple y trouver des indications sur les projets, les lieux d'accueil, les programmes d'échanges et les possibilités d'aide déjà existants (tel que le programme européen Erasmus+). Le CESGR veut inciter le secrétariat du Sommet de la Grande Région à profiter de ses travaux actuels de refonte du site Internet pour mettre en place un « Portail citoyen ».

#### **2. Tirer profit d'INTERREG V**

Les accords de mise en œuvre sont généralement initiés et conclus, à l'échelle bilatérale et en fonction des besoins, par les autorités compétentes et les partenaires économiques et sociaux. Les mesures ayant déjà fait leurs preuves devraient être mieux exploitées par l'ensemble de la Grande Région. Les fonds structurels et les fonds d'investissements européens,

ainsi que les programmes d'aide de l'Union Européenne, devraient être utilisés pour la mise en œuvre de pistes d'actions.

Le CESGR recommande fortement de tirer profit du nouveau programme INTERREG V. Les objectifs seraient les suivants :

- élaborer des mesures efficaces en matière de développement et de renforcement de l'offre de formation professionnelle transfrontalière initiale et continue,
- conseiller et accompagner les personnes intéressées par la formation professionnelle transfrontalière initiale et continue,
- évaluer la mise en réseau des acteurs et les mesures d'information du public en fonction de leur compatibilité et en déduire des recommandations d'action.

Sur le plan du contenu, le projet INTERREG V « Réussite sans frontière », initié par le Rhin Supérieur et dont l'objectif est de faciliter l'accès au marché du travail transfrontalier grâce à des mesures de formation et de qualification, pourra servir de référence (porteur du projet : Région Alsace).

### **3. Renforcer les réseaux**

La situation de la Grande Région, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle continue et initiale, se caractérise par des accords et des clauses d'expérimentation bilatérales et multilatérales souvent complexes, ainsi que par l'initiation et la promotion de projets, structures et stages transfrontaliers dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue. Le CESGR préconise donc de renforcer les réseaux existants afin d'augmenter l'efficacité de la coopération dans des contextes juridiques préexistants. Ceci s'applique tout particulièrement aux points suivants :

- EURES-T Grande Région : l'amélioration de l'accompagnement et du soutien des frontaliers et frontalières dans les démarches administratives est une mission sur le long terme. Les partenaires cherchent ainsi à harmoniser les compétences nationales afin d'éliminer les obstacles à la mobilité et de garantir une sécurité sociale transfrontalière.
- Task Force Frontaliers : l'identification des vides juridiques ou des problèmes de réglementation en matière de droit social ou de droit du travail qui freinent la mobilité transfrontalière professionnelle est une condition préalable à l'élaboration de toute proposition de solution concrète. La Task Force Frontaliers a fait ses preuves et devrait – conformément à la décision du Sommet de la Grande Région – être développée et poursuivie sous forme de projet INTERREG V.
- Observatoire interrégional du marché de l'emploi : ce réseau d'instituts spécialisés soutient l'opérationnalisation de l'accord-cadre par le biais de ses analyses et de ses propositions d'amélioration, ainsi que par un accompagnement spécialisé.
- Accord de coopération du CESGR : l'« accord sur la coopération dans le domaine du marché du travail transfrontalier de la Grande Région » du 28/10/2010, complété le 04/03/2013, prévoit une étroite coopération entre les principaux acteurs du marché de l'emploi EURES-T, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, les offices statistiques de la Grande Région, le Comité économique et social de la Grande Région, la Task Force Frontaliers et les

services à l'emploi de la Grande Région. Le CESGR remplit une fonction de coordination (pré-ambule de l'accord de coopération).

Pour le 2<sup>ème</sup> Rapport sur l'implémentation de l'accord-cadre au sujet de la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2016, le GT2 « Marché du travail- Apprentissage tout au long de la vie - langues » du CESGR, a élaboré les recommandations suivantes qui seront soumises à la plénière du CESGR du 6 décembre 2016 :

## **Recommandations du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)**

relatives au

### **2<sup>e</sup> rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2016**

Le 5 novembre 2014, l' « Accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région » a été signé en marge de l'assemblée plénière du CESGR à Trèves. Pour la première fois, un cadre commun avait été mis en place au plan grand-régional dans le but de promouvoir la mobilité transfrontalière des travailleurs dans la formation professionnelle. Afin de documenter les progrès de la formation professionnelle transfrontalière de la Grande Région et d'en déduire des recommandations pour la coopération future, il a été convenu que les partenaires participant à l'accord-cadre rendraient chaque année compte de l'avancement de la mise en œuvre de l'accord-cadre auprès du Sommet de la Grande Région (art. 5.1 de l'accord-cadre). Le deuxième de ces rapports est désormais disponible.

A partir de ces rapports, le Comité économique et social de la Grande Région – comme le Conseil parlementaire interrégional – prendront position. Le GT Marché du Travail du Sommet de la Grande Région émettra ensuite des recommandations qui seront adoptées par le Sommet de la Grande Région et portées à la connaissance des partenaires (art. 5.2 de l'accord-cadre).

Ce « 2<sup>e</sup> rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2016 » à présent disponible livre un aperçu complet des activités transfrontalières dans les domaines de la formation initiale, de la formation professionnelle continue, des politiques actives du marché du travail et des mesures d'accompagnement. On note la diversité et l'étendue des dispositifs transfrontaliers déjà en cours de réalisation.

Les recommandations suivantes du CESGR ont notamment été formulées sur la base des conclusions de l'atelier de travail « Formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région – Quels mesures et projets nous feront avancer ? » organisé conjointement avec le GT Marché du Travail du Sommet le 23/11/2015 à Remich.

## **Recommandations du Comité économique et social de la Grande Région**

A partir du « 2<sup>e</sup> rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2016 », les partenaires économiques et sociaux réunis au sein du CESGR recommandent en particulier l'adoption des mesures suivantes afin de mettre plus efficacement encore en pratique les objectifs de l'accord-cadre :

### **2. Amélioration de l'offre d'informations à bas seuil d'accessibilité grâce au « Portail citoyen 2.0 »**

En Grande Région, de nombreuses possibilités de formation professionnelle transfrontalière sont déjà offertes au niveau local ou bilatéral. Elles sont toutefois souvent méconnues, poursuivent des objectifs différents et s'adressent à des groupes cibles variables. Il serait donc judicieux de regrouper les informations concernant les projets déjà existants, les points de contact, les programmes d'échange et les possibilités de subvention sur un portail de la Grande Région dédié à la formation professionnelle transfrontalière. Avec le nouveau site internet (version de travail) de la Grande Région ([grande-region.interact.lu](http://grande-region.interact.lu)), un pas important - toutefois encore à améliorer – a pu être réalisé dans la bonne direction.

Le **CESGR recommande** à nouveau d'impliquer davantage encore les populations de la Grande Région directement à travers des possibilités d'échange interactives (« **Portail citoyen 2.0** »). Dans le domaine de la formation professionnelle justement, une telle offre à bas seuil d'accessibilité peut constituer un moyen d'échange et d'information central pour les (jeunes) utilisateurs. Le CESGR suggère en conséquence d'utiliser, au cours d'une deuxième phase, le nouveau portail internet de la Grande Région aux fins de la mise en place d'un « Portail citoyen 2.0 » interactif. Pour cela, il y a lieu de mettre en place les conditions requises en termes de personnels et de financement.

### **2. Affectation renforcée des fonds de l'UE à la formation professionnelle dans la Grande Région**

De nombreuses mesures de formation professionnelle transfrontalière sont d'ores et déjà (co)financées par le biais de programmes d'aide de l'UE, par ex. Erasmus+ ou EURES-Grande Région. Les premiers projets concrets du nouveau programme INTERREG V A Grande Région ont par ailleurs été approuvés, par ex. le service spécialisé de la formation transfrontalière « *Fachstelle für grenzüberschreitende Ausbildung – FagA* ». Une marge de manœuvre (financière) considérable subsiste toutefois encore pour les prochaines sessions d'approbation.

Le **CESGR recommande** – parallèlement aux autres programmes – d'utiliser de manière renforcée notamment le programme INTERREG-V qui vient d'être lancé pour la formation professionnelle transfrontalière. L'objectif devrait être d'employer avec intensité jusqu'en 2020 les fonds affectés à hauteur de 58,6 millions d'euros (l'axe prioritaire 1) la « poursuite du développement d'un marché du travail intégré en soutenant l'éducation, la formation et en facilitant la mobilité physique » dans le but

- de promouvoir les mesures en faveur du développement et du renforcement d'**offres** de formation professionnelle initiale et continue transfrontalière,
- d'améliorer le **conseil et le suivi** des personnes intéressées par une formation professionnelle initiale ou continue transfrontalière,
- soutenir les mesures de **communication** concernant la formation professionnelle transfrontalière.

### 3. Améliorer la transparence

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, la situation dans la Grande Région est caractérisée par des accords bi et multilatéraux souvent complexes. C'est pourquoi, il y a lieu d'améliorer la transparence au niveau de la formation professionnelle transfrontalière.

Le **CESGR recommande** en conséquence

- de renforcer les **réseaux existants** dans le domaine de la communication afin d'améliorer l'efficacité de la coopération dans le cadre du contexte juridique en place. Cela vaut en particulier pour l'EURES-Grande Région, Task Force Frontaliers, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi ainsi que la convention de coopération du CESGR. De nouvelles structures ne sont actuellement pas nécessaires ;
- d'améliorer la transparence concernant les contenus et la durée d'une formation ainsi que les débouchés pour la main-d'œuvre qualifiée. Différents **profils de métiers** ont certes déjà été **comparés** au sein de la Grande Région, mais ceux-ci se différencient fortement au regard de l'approche et de la pratique de divulgation. C'est pourquoi, un modèle standardisé pourrait améliorer la transparence et représenter un plus pour les comparaisons futures de profils de métier ainsi que leur divulgation.

## Ad 2. Portail citoyen de la Grande Région 2.0

Le Comité économique et social de la Grande Région préconise depuis plusieurs années déjà (2007) la création d'une plateforme Internet transfrontalière et interactive portant sur les politiques de marché du travail et les politiques sociales (« Portail citoyen »). Le groupe cible – les « citoyens » - y serait activement intégré. Ce projet a pour particularité de ne pas être uniquement un moyen de recherche et d'information, mais de permettre également la mise en réseau et l'échange d'expériences, entre les travailleurs frontaliers notamment, par l'intermédiaire de forums par exemple. Le CESGR a observé que le principe d'interaction via le développement ou la création de réseaux sociaux numériques – d'où l'appellation « 2.0 » - avait considérablement gagné en importance ces dernières années.

Une phase d'essai et une phase pilote du Portail citoyen avaient été réalisées avec succès en 2012 à l'initiative du CESGR sous Présidence lorraine<sup>4</sup>. Puis, pendant la présidence de la Rhénanie-Palatinat, la présidente du Sommet avait explicitement soutenu l'idée d'un portail citoyen et avait proposé au CESGR, en vue de la création du secrétariat de la Grande Région, d'intégrer ce support de participation active au nouveau site Internet central de la Grande Région, alors en cours d'élaboration, afin de créer un effet de synergie et d'éviter les doubles structures.

---

<sup>4</sup> Les prérequis déterminés suite à l'expérience du projet pilote sont présentés en détail dans le rapport final de l'étude préliminaire sur le Portail citoyen de la Grande Région 2.0 (annexe 2).

Sous l'actuelle Présidence wallonne, le GT Marché de l'emploi du Sommet a une nouvelle fois défendu l'idée de mettre à profit les expériences du projet pilote du « Portail citoyen » sur le site Internet de la Grande Région (décision du 1<sup>er</sup> juin 2016). Il était ici clairement fait référence à l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière qui prévoit un portail Internet regroupant des informations et des pistes d'orientation destinées aux personnes intéressées par une formation professionnelle transfrontalière initiale ou continue, sur la base de projets, lieux d'accueil, programmes d'échange et possibilités d'aides déjà existants, à l'instar du programme Erasmus+ et d'autres instruments de l'Union Européenne.

D'après le Comité économique et social, l'objectif de ce Portail citoyen serait de renforcer la mise en réseau et l'échange d'expériences, notamment entre les travailleurs frontaliers – actuels ou futurs. Pour cela, les utilisateurs devront participer activement à la collecte et au développement du contenu. Cela signifie qu'ils ne devront pas se contenter de consulter passivement les informations, mais qu'ils devront intervenir activement, sur des forums par exemple. Pour le CESGR, un « Portail citoyen » qui ne permettrait pas aux citoyens de participer activement ne serait pas digne d'une telle appellation !

Outre les thèmes relatifs aux politiques des marchés du travail et aux politiques sociales, ce Portail citoyen devrait également être consacré – sur proposition de la ministre présidente de Rhénanie-Palatinat - à d'autres domaines tels que le tourisme, la culture, les loisirs, la formation, les politiques de santé et les transports en commun.

Le CESGR avait salué la proposition de l'ancienne Présidence rhénane-palatine qui suggérait que soit réalisé un site internet intégré de ce type sur l'ensemble du Secrétariat de la Grande Région, ayant pris ses fonctions en avril 2014. Cet outil permettait de rassembler les ressources et d'augmenter les chances de réussite du travail de communication autour du concept de Grande Région. Il faut cependant veiller à ce que ce projet requière une capacité de personnel au sein du Secrétariat de la Grande Région. Le CESGR déplore le fait que le Portail citoyen 2.0 n'est pas encore pu être mis en place à ce jour.

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose donc les recommandations suivantes à l'assemblée plénière du CESGR :

Le **CESGR recommande** au Sommet de compléter le projet de construction de site Internet intégré déjà entamé par le secrétariat du Sommet par un **portail citoyen interactif 2.0**. Cet outil permettra de rassembler les ressources et d'augmenter les chances de réussite du travail de communication autour du concept de Grande Région. Le CESGR déplore cependant que ce portail citoyen 2.0 n'ait pas encore pu être mis en place à ce jour.

Ce type de réseaux sociaux numériques permet de renforcer l'échange d'informations entre les citoyens. Cela présuppose que les utilisateurs participent activement à la collecte et au développement du contenu, c'est à dire qu'ils ne se contentent pas de consulter passivement les informations déjà existantes, mais qu'ils interviennent activement, par le biais de forums par exemple.

Le CESGR est prêt à partager son savoir-faire et son expérience dans ce domaine.

### **Ad 3. Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)**

Missionné par le Sommet de la Grande Région, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) collecte des informations sur le marché du travail dans les régions partenaires et analyse la situation de l'emploi sur le marché du travail transfrontalier. La décision du 4<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région de 1998 en faveur de l'élaboration d'un Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) est à l'origine de cette structure. Ce réseau d'instituts spécialisés a débuté son travail en 2001 avec l'élaboration de son premier rapport sur la situation du marché du travail de la Grande Région.

L'OIE dépend d'un comité de pilotage régional. Celui-ci définit les grands axes de travail de l'OIE, en concertation avec les responsables politiques de la Grande Région, et accompagne son travail en réseau. Le Comité économique et social de la Grande Région est représenté par trois membres au sein du Comité de pilotage. Lors de sa réunion du 18 novembre 2015, l'assemblée plénière du CESGR a désigné trois de ses membres, à savoir Jean-Claude Reding, Werner Müller et Isabelle Leg, pour intégrer le Comité de pilotage de l'OIE.

Le Comité de pilotage de l'OIE s'est réuni à six reprises pendant la Présidence wallonne de 2015/2016 sous la direction de Monsieur Jean-Paul Duprez et Madame Valérie Vander Stricht.

La nouvelle structure du rapport de l'OIE en cinq cahiers thématiques (frontaliers, marché de l'emploi, formes d'emploi atypiques, jeunesse et population) décidée en 2014 a reçu un accueil très positif et a donc été adoptée pour le 10<sup>ème</sup> rapport de l'OIE qui paraîtra fin 2016.

En complément de la structure du rapport sur le marché du travail transfrontalier, l'OIE s'est consacré au thème « Numérisation du marché de l'emploi » au cours de la Présidence wallonne. En juin 2016, dans le cadre d'un atelier de discussion, le sujet a été présenté par des experts issus de la recherche et du milieu professionnel sous forme de conférences spécialisées, avant d'être abordé en groupes de travail. La préparation et l'approfondissement du sujet ont été réalisés via le réseau et ont résulté en une publication qui paraîtra à la fin de la Présidence, en même temps que le 10<sup>ème</sup> rapport sur la situation du marché de l'emploi.

En 2016, l'OIE a fêté le 15<sup>ème</sup> anniversaire de la parution de son premier rapport. À cette occasion, des membres, des partenaires et des financeurs de l'OIE, anciens ou actuels, ont été invités dans la Mine Wendel, à Petite-Rosselle en Lorraine. Le co-fondateur et président du Comité de pilotage, Jean-Paul Duprez, le directeur de l'Institut INFO, Prof. Dr. Heinz Bierbaum, et le premier coordinateur, Dr. Lothar Kuntz, ont chacun prononcé un discours. Le communiqué de presse concernant l'évènement<sup>5</sup>, publié le même jour que les nouveaux chiffres sur les frontaliers, a eu un écho médiatique important dans différents journaux. Des équipes radio et télé se sont rendues sur place pour couvrir l'évènement.

---

<sup>5</sup> L'évènement OIE était un franc succès. News du 27.06.2016. (<http://www.iba-oie.eu/News.60.0.html>)

Par ailleurs, l'OIE a donné plusieurs conférences afin de présenter les résultats de son travail. Il était par exemple présent à la conférence sur le marché du travail d'Eupen, à plusieurs réunions de l'EURES sur le plan stratégique et opérationnel, au séminaire interrégional des services à l'emploi, ainsi qu'à la réunion du Comité économique et social européen.

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose donc les recommandations suivantes à l'assemblée plénière du CESGR :

Le **CESGR recommande** au Sommet de la Grande Région de continuer à soutenir le **réseau d'instituts spécialisés de l'OIE**. L'OIE apporte un soutien indispensable au CESGR dans ses actuels travaux, que ce soit dans le cadre de la coopération des acteurs du marché du travail ou de la rédaction du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région. De par son implication, l'OIE s'est imposé comme un partenaire fiable au sein de la coopération transfrontalière, tout particulièrement lorsque des aspects du marché du travail transfrontalier sont en jeu.

En raison de l'importance croissante du marché du travail transfrontalier dans le développement socio-économique des régions partenaires, l'OIE affirmera son rôle d'expert dans son travail avec le CESGR. Par ailleurs, l'OIE est parvenu à se faire connaître auprès d'un plus large public grâce à un travail de communication optimisé et cohérent, et à un échange soutenu avec les entités concernées dans chacune des régions partenaires.

Le CESGR tient à remercier le Sommet pour le soutien durable qu'il apporte au travail de l'OIE.

#### **Ad 4. Task Force Frontaliers**

La Task Force Frontaliers travaille sur des propositions de solutions juridiques et administratives de fond répondant à des problèmes soulevés par les frontaliers de la Grande Région et les entreprises qui emploient des frontaliers dans la Grande Région. Elle s'intéresse plus particulièrement aux domaines juridiques suivants : droit du travail, droit de la formation, droit social et droit fiscal.

Le CESGR est représenté par la présidente du GT 2, Bettina Altesleben, dans le comité d'accompagnement de la Task Force Frontaliers. Outre cet accompagnement formel du travail de la Task Force, le CESGR a régulièrement échangé avec la Task Force dans le cadre des réunions du GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues ».

La Task Force Frontaliers a d'abord été mise en place en tant que projet Interreg IV-A pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014. Le projet avait la possibilité d'être prolongé jusqu'au 30 juin 2015. Depuis lors, la Task Force travaille périodiquement sur la base d'un accord de coopération avec ses partenaires.

Le projet Interreg IV-A « Task Force Frontaliers de la Grande Région » (TFF) s'est achevé avec succès le 30/06/2015 pendant la présidence wallonne du Sommet. En seulement quatre ans d'activité, la TFF a développé 18 propositions visant à résoudre les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs frontaliers. Sur ces 18 propositions, 9 ont été mises en œuvre et 5

sont en bonne voie de réalisation, ce qui signifie qu'elles sont proches ou très proches d'être appliquées. En outre, la TFF a rédigé 11 documents d'information visant à clarifier une situation juridique confuse et à écarter les difficultés des travailleurs frontaliers. Les propositions de solutions se rapportaient à des domaines juridiques très différents, allant de la fiscalité des retraites pour les anciens frontaliers à la reconnaissance de la formation continue des conducteurs de bus, en passant par le trafic transfrontalier des taxis. Afin de conserver l'important savoir-faire de la TFF après la fin du projet INTERREG IV, les partenaires ont communément décidé d'une solution de transition jusqu'à la mise en place du prochain projet.

Dans la mesure où le 14<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région a décidé, le 4/12/2014, que le travail de la TFF devait être poursuivi à Sarrebruck dans le cadre du programme Interreg V, le Ministère de l'Economie, du Travail, de l'Energie et des Transports de la Sarre a déposé une demande de projet Interreg V début 2016 en tant qu'opérateur premier bénéficiaire du projet.

Le CESGR prend note avec plaisir, que le comité de suivi INTERREG a adopté le nouveau projet INTERREG dans sa séance du 27.10.2016.

Le nouveau projet Task Force Frontaliers de la Grande Région 2.0 (TFF 2.0) se distinguera par sa structure globale : en plus d'un partenaire stratégique, un partenaire opérationnel sera présent dans chaque région. Par ailleurs, le groupe cible sera élargi : outre les frontaliers et les entreprises qui emploient des frontaliers, les apprentis, les étudiants et les stagiaires seront également pris en compte.

Le site Internet de la Task Force Frontaliers propose un aperçu de son travail presté jusqu'à présent ([www.tf-grenzgaenger.eu](http://www.tf-grenzgaenger.eu)).

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose donc les recommandations suivantes à l'assemblée plénière du CESGR :

Le CESGR **recommande** au Sommet de la Grande Région de poursuivre la **Task Force Frontaliers** au sein du projet INTERREG approuvé. La Task Force Frontaliers a pour objectif de déconstruire les barrières juridiques et administratives présentes sur le marché du travail transfrontalier. Elle appuie également les travaux du CESGR par son expertise. Le CESGR offre la continuation de la coopération étroite existante. En outre, le CESGR recommande de rendre le travail de la Task Force plus transparent et plus utilisable.

## **Ad 5. Coopération des acteurs politiques du marché du travail de la Grande Région**

L'**accord de coopération** des acteurs du marché du travail transfrontalier a été signé le 28 octobre 2010. L'accord a été signé par le CESGR, en tant qu'initiateur, ainsi que par les deux réseaux constituant à l'époque le programme EURES-T, Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat

(SLLR) et le Pôle Européen de Développement (PED), mais aussi par les offices statistiques de la Grande Région et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi. Par la suite, la Task Force Frontaliers et les services à l'emploi de la Grande Région ont rejoint l'accord. Il a été convenu d'une étroite collaboration avec le réseau du volet EURES de l'EaSi à partir de 2015, dans la continuité de la coopération avec les partenaires de l'EURES.

Le GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » a entretenu un travail de collaboration particulièrement étroit avec le **groupe de travail Marché de l'emploi du Sommet**. Les positions des partenaires économiques et sociaux du CESGR ont ainsi pu être exprimées.

Le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » propose donc les recommandations suivantes à l'assemblée plénière du CESGR :

Le **CESGR recommande** de poursuivre l'action et la construction du **réseau des acteurs politiques du marché du travail** de la Grande Région dans le cadre de **l'accord de coopération** déjà établi.

En tant que coordinateur de l'accord de coopération, le CESGR s'est engagé à organiser au moins un workshop par an. Cet engagement s'est traduit par deux workshops au cours de la Présidence wallonne :

### **a) 5ème workshop « Formation professionnelle transfrontalière en Grande Région : Quelles mesures et projets vont nous faire avancer ? »**

Afin de répondre à la question « Formation professionnelle transfrontalière en Grande Région : Quelles mesures et projets vont nous faire avancer ? », le 5<sup>ème</sup> workshop organisé dans le cadre de l'accord de coopération s'est tenu le 23/11/2015 à Remich (Luxembourg). Le groupe de travail « Marché de l'emploi » du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) ont invités ensemble les autres acteurs à participer à ce workshop.

Sont ressorties de ce workshop trois mesures et trois idées de projets que le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » a proposé à l'assemblée plénière du CESGR :

Le CESGR **recommande** la mise en œuvre des conclusions élaborées dans le cadre du workshop commun avec le groupe de travail Marché de l'emploi du Sommet autour du thème « **Formation professionnelle transfrontalière** en Grande Région : quelles mesures et projets vont nous faire avancer ? » qui s'est tenu le 23/11/2015 à Remich :

### 3 mesures :

1. Une offre d'information facilement accessible : des indications sur les projets, les lieux d'accueil, les programmes d'échange et les possibilités d'aide déjà existantes ⇒ « Portail citoyen »
2. INTERREG V, axe prioritaire n°1 : continuer à développer un marché de l'emploi intégré en soutenant l'éducation, la formation professionnelle et la mobilité (35 166 000 € FEDER) ⇒ projets bilatéraux + projet à l'échelle de la Grande Région
3. Renforcer les réseaux ⇒ pas de nouvelles structures

### 3 idées de projet

1. Définition de concepts (p. ex. stage, formation professionnelle) et comparaison des profils de professions et des acquis de compétences dans la Grande Région ⇒ INTERREG ?
2. Mise en réseau des institutions responsables de la formation dans la Grande Région (IFAPME, Wallonie)
3. Communication et information du public sur les offres et les programmes d'aide existants en matière de formation professionnelle transfrontalière (aménagement du site Internet, création d'une brochure, coordination de l'organisation et de la participation à des manifestations, salons des métiers et des formations), le cas échéant, lieu d'accueil ayant une fonction d'indication ⇒ EURES ou INTERREG ?

## **b) 6<sup>ème</sup> workshop « L'Europe à la croisée des chemins – Qu'est-ce que cela signifie pour le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région ? »**

Le 6<sup>ème</sup> workshop organisé dans le cadre de l'accord de coopération qui s'est tenu le 20/10/2016 à Kirkel (Allemagne) était consacré à la question « **L'Europe à la croisée des chemins – Qu'est-ce que cela signifie pour le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région ?** ». Une fois de plus, le groupe de travail « Marché de l'emploi » du Sommet de la Grande Région et le groupe de travail « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) ont invités ensemble les autres acteurs à participer à ce workshop.

L'Union Européenne est à la croisée des chemins : près de 60 ans après la création de la Communauté Économique Européenne à 6 membres (1957), suivie de l'élargissement à 28 États membres, on observe un regain d'intérêt pour la question des frontières. Des sujets tels que le Brexit, l'accueil et la répartition des réfugiés ou encore le rétablissement des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen sont omniprésents, aussi bien dans la presse qu'au sein du débat politique. Dans le même temps, les partis nationalistes ou eurosceptiques gagnent du terrain dans de nombreux pays. Autour de nous, le constat est unanime : l'Europe, au lieu de se rassembler, est en train de se déchirer.

La Grande Région a énormément profité de l'intégration européenne. Pour ses habitants, la notion de frontière a de moins en moins de signification. Cette idée ne s'applique pas uniquement au logement, au commerce et à la culture, mais surtout au marché du travail. Cela se

traduit par un nombre croissant de travailleurs frontaliers, une dynamique économique et de nombreux projets de mobilité transfrontalière visant à favoriser les initiatives et les projets. Cela montre que la liberté de circulation des salariés et le marché unique font partie intégrante de la réalité quotidienne de la Grande Région. Les habitants font vivre leur région et les acteurs des marchés du travail régionaux ne cessent d'approfondir leur travail de coopération transfrontalière.

Ce constat pose différentes questions : comment la Grande Région fera-t-elle face à cette opposition ? Quels risques la crise de l'Union Européenne représente-t-elle pour la mobilité professionnelle, les obstacles administratifs et les droits sociaux en Grande Région, aujourd'hui et dans le futur ? Quels acquis fondamentaux devront être protégés afin de garantir la survie d'un « quotidien sans frontières » ? Quelle contribution les acteurs du marché de l'emploi de la Grande Région peuvent-ils apporter ?

Des représentants et représentantes issus du secteur politique, du secteur économique, du monde salarial et du domaine scientifique ont évalué ces développements depuis leur point de vue et ont joué un rôle moteur dans les discussions communes à l'occasion de tables rondes. À l'issue de ce workshop, les participants ont lancé un appel qui devra être adressé, via le Sommet de la Grande Région, à la Commission Européenne, au Conseil de l'Union Européenne et au Parlement Européen.

Le workshop commun s'est conclu par un appel que le groupe de travail 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » a proposé à l'assemblée plénière du CESGR :

Le CESGR **recommande** au Sommet l'adoption de l'appel qui a été élaboré d'une manière concertée dans le cadre du workshop commun avec le groupe de travail Marché de l'emploi du Sommet « **L'Europe à la croisée des chemins – Qu'est-ce que cela signifie pour le marché de l'emploi transfrontalier de la Grande Région ?** » qui s'est tenu le 20/10/2016 à Kirkel :

Les participants du workshop du 20 octobre 2016 à Kirkel, organisé à partir d'une initiative commune des groupes de travail « Marché de l'emploi » du Sommet de la Grande Région et du partenaire économique et social (CESGR)

**L'Europe à la croisée des chemins –  
Qu'est-ce que cela signifie pour le marché de l'emploi transfrontalier de la  
Grande Région ?**

proposent au Sommet de la Grande Région de lancer l'appel suivant:

**Appel  
pour une intégration européenne renforcée  
pour le bien-être des habitants de la Grande Région**

Grâce à plusieurs dizaines d'années de relations d'amitié et de coopération, la Grande Région s'est hissée au rang de **région européenne modèle** au cœur de l'espace européen. Avec la Sarre, la Région Grand Est, le Grand-duché de Luxembourg, le Land de Rhénanie-Palatinat, la Wallonie, la Communauté germanophone de Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Grande Région rassemble plusieurs régions des États fondateurs de la CECA et de la CEE, qui ont toujours soutenu et œuvré en faveur du processus d'intégration européenne. C'est pourquoi le Sommet de la Grande Région se sent particulièrement investi dans l'avenir de l'Union européenne.

Le Sommet de la Grande Région s'inquiète de constater que près de 60 ans après le début de la construction européenne et le passage de six à 28 États membres, l'Europe tend, non plus à s'unir, mais à se disperser et que la question des frontières regagne peu à peu du terrain. Dans le même temps, des partis populistes et euro-critiques s'imposent dans le paysage politique de nombreux pays. Le Sommet de la Grande Région s'oppose clairement à ces idées eurosceptiques et rappelle que les habitants de la Grande Région ont largement bénéficié de l'intégration européenne.

Le marché de l'emploi transfrontalier joue ici un rôle clé pour la Grande Région. Le nombre de travailleurs frontaliers a atteint un chiffre record en 2015 avec 219 000 personnes concernées par ce phénomène. La Grande Région est l'espace de coopération de l'Union européenne comptant le plus grand nombre de travailleurs frontaliers.

### **La Sommet de la Grande Région appelle donc les responsables politiques en charge du processus d'intégration européenne à agir sur les points suivants :**

- **L'accord de Schengen doit être maintenu !** Chaque jour en Grande Région, des centaines de milliers de travailleurs traversent une frontière pour se rendre sur leur lieu de travail ou dans l'entreprise qu'ils dirigent, sur leur lieu de formation ou à l'université, pour faire des achats ou encore pour bénéficier de l'offre culturelle et sportive du pays voisin. La fermeture des frontières ou le rétablissement des contrôles serait un énorme retour en arrière dans le processus d'intégration européenne et serait en totale contradiction avec les valeurs de paix, d'entente et de coopération économique entre les États qui sont à la base du développement de notre société depuis des dizaines d'années et qui constituent un exemple dans le monde entier.
- **Les objectifs sociaux de l'UE doivent être identifiables et doivent être mieux appliqués !** Le Sommet de la Grande Région a constaté qu'une très large majorité des habitants de la Grande Région se prononce en faveur de l'Europe. Cependant, beaucoup de gens ont aujourd'hui l'impression que le développement d'une Europe sociale n'est pas en phase avec l'évolution du marché européen. Il est pourtant absolument indispensable que ces européens bénéficient rapidement d'une amélioration de leur situation grâce à une aide sociale apportée par l'Europe. Il s'agirait notamment d'étendre la divergence vers le haut des minima sociaux, d'empêcher les abus des directives et le dumping social, et de renforcer le dialogue social à tous les niveaux européens.
- **Le marché de l'emploi transfrontalier doit être développé au moyen d'une politique active !** La mobilité transfrontalière professionnelle en Grande Région contribue au dynamisme du développement économique et social de l'espace frontalier. Dans des régions en déclin économique ou en pleine période de mutation structurelle, le marché de l'emploi transfrontalier offre à de nombreux travailleurs de nouvelles perspectives professionnelles et une alternative au chômage ou à la migration professionnelle. De plus, le marché de l'emploi transfrontalier constitue l'expression même des libertés publiques européennes et un des acquis de la construction européenne qu'il faut à tout prix conserver et protéger.

- **La mutation du monde du travail doit être activement soutenue dans les régions frontalières !** Les conséquences de cette évolution sur le développement et l'acquisition de nouvelles compétences constituent un enjeu central du marché de l'emploi transfrontalier. Par exemple, la numérisation croissante, le télétravail en contexte transfrontalier, les différences dans la formation professionnelle ou la reconnaissance des qualifications professionnelles au sein de la Grande Région sont d'une grande importance sur le plan pratique.
- **Les obstacles administratifs doivent être supprimés !** Dans la Grande Région, le marché commun permet avant tout aux petites et aux moyennes entreprises d'avoir accès à d'autres marchés, et donc à de nouvelles opportunités et perspectives. Toutefois, des obstacles administratifs ralentissent encore le déploiement des relations économiques transfrontalières et de la mobilité professionnelle transfrontalière. Il s'agit donc de défaire les obstacles administratifs existants à l'aide de réglementations pratiques, tout en évitant la création de nouveaux obstacles, et de garantir plus de sécurité dans la planification des investissements. Il faut impérativement permettre plus de transparence et d'information sur les offres de conseil et d'information (dont les back-offices) disponibles en matière de droit du travail ou de législation de sécurité sociale par exemple, aussi bien pour les entreprises que pour les travailleurs.
- **La coopération transfrontalière dans les espaces de coopération tels que la Grande Région doit être une priorité politique européenne de premier plan !** Les moyens alloués aux investissements en matière d'emploi, d'intégration sociale et de croissance dans les régions frontalières devraient ainsi être suffisants, même après épuisement des fonds structurels de la période 2014-2020, distribués dans le cadre du programme INTERREG par exemple.
- **Le Sommet de la Grande Région réaffirme son engagement pour le marché de l'emploi transfrontalier !** Cet engagement se manifeste notamment dans le soutien apporté aux institutions, projets et réseaux transfrontaliers déjà existants, ainsi que dans l'application d'initiatives politiques, comme celle de redonner vie à la directive-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière en Grande Région.

Le Sommet de la Grande Région se positionne clairement en faveur de la poursuite de l'intégration européenne. Grâce aux pistes suggérées dans cet appel, il est possible de **concilier l'intégration européenne avec le bien-être des habitants de la Grande Région**. Retourner vers un monde de frontières, de politique européenne dépourvue de solidarité et d'égoïsme national affecterait tout particulièrement les habitants de la Grande Région. Grâce aux objectifs qu'elle a jusqu'à maintenant atteint, la Grande Région œuvre pour une Europe d'avenir et l'immobilisme serait déjà un retour en arrière ! La Grande Région est prête à examiner comment le marché de l'emploi transfrontalier pourrait être davantage développé à l'aide d'expérimentations innovantes, dans l'esprit d'un laboratoire à échelle européenne.

## **6. Groupe d'accompagnement pour l'élaboration du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région**

Comme cela a déjà été le cas par le passé, le travail du groupe d'accompagnement a été coordonné par le GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues ». Le groupe d'accompagnement votera unilatéralement ses recommandations pour le rapport économique et social, puis les soumettra à l'approbation de l'assemblée plénière du CESGR.

---

La présidente du GT 2 « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues » du CESGR remercie vivement l'ensemble des personnes ayant participé au groupe de travail. C'est la collaboration régulière, constructive et rigoureuse des participants qui a permis un tel avancement des travaux du groupe et une telle pertinence dans ses recommandations.

La présidente du GT 2 tient également à remercier tous les experts qui ont apporté leur contribution et tous les intervenants qui ont présenté « leurs » projets. La présidente remercie tout particulièrement Monsieur Wolfgang Lerch pour son aide dans la mise en pratique des travaux du GT.

La présidente remercie également le président du CESGR pour son soutien et sa présence. Enfin, elle adresse ses remerciements au secrétariat permanent, dont le travail a largement contribué à la réussite des travaux du GT 2.

Le présent rapport pour la période 2015/2016 correspondant à la Présidence wallonne ne saurait être autre chose qu'un rapport intermédiaire sur la thématique à long terme du « marché du travail transfrontalier », ce qui signifie qu'il sera nécessaire de **poursuivre** le travail des partenaires économiques et sociaux au sein du **groupe de travail « Marché du travail – Apprentissage tout au long de la vie – Langues »**.